



## **Sécurité : changer votre mot de passe Inserm avant le 30 avril**

Anticipant une recrudescence de cyberattaques, l'Inserm demande à ses agents de renforcer la sécurité de leurs comptes de messagerie, en changeant leur mot de passe avant le 30 avril. L'Institut a conçu une plateforme pour faciliter cette opération.

<https://mon-mot-de-passe.inserm.fr/password/change> (lien non cliquable)

Tous les personnels de l'Inserm disposent d'un compte utilisateur constitué d'une adresse e-mail, de type **prenom.nom@inserm.fr** ou **prenom.nom@ext.inserm.fr**, et d'un mot de passe. Ce mot de passe est le « sésame » indispensable pour se connecter à sa messagerie (depuis son poste de travail ou via le [webmail](#)). Il donne également accès à de **nombreuses applications**, souvent nécessaires pour travailler à l'Inserm : **Sirene, espaces collaboratifs, Ibox, Inserm pro, Bibliométrie, Eduroam ...**

Tous les agents qui utilisent une adresse de messagerie en **@inserm.fr** ou **@ext.inserm.fr** devront créer un nouveau mot de passe.

**Passé le 30 avril**, ceux qui n'auront pas effectué ce changement n'auront plus accès au système d'information de l'Inserm. Ils pourront néanmoins s'adresser au centre de services qui les aidera à renouveler leur identifiant.

NOUS SOMMES JOIGNABLE DU  
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 18H30  
VENDREDI DE 8H À 18H00



30 001 ( En Interne)  
01 44 23 67 89



[support.dsi@inserm.fr](mailto:support.dsi@inserm.fr)



<https://services.inserm.fr>

Pour en savoir plus, merci de vous rendre sur l'intranet :

<https://pro.inserm.fr/securete-changer-votre-mot-de-passe-inserm-avant-le-30-avril>  
(lien non cliquable)

Pour le DSI.